



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9N089A, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Jeudi le 14 février 2019

ADDENDA n° 3

Objet : **Invitation à soumissionner n° F5211-180783**

Titre : **Revitalisation du havre, St Georges de Malbay.**

Lieux des travaux: **St Georges de Malbay, Québec**

Date de clôture : **Mercredi le 20 février 2019 @ 14 hrs (HNE)**

Madame, Monsieur,

À la suite de l'invitation susmentionnée à soumissionner, cet **addenda numéro 3** est pour informer les soumissionnaires éventuels des modifications suivantes et/ou les réponses aux questions reçu à date des soumissionnaires:

Question #1 :

Page 01/06 On indique zone à reconsolider et à asphalté – Pourriez-vous nous fournir davantage d'information sur la portion asphaltage puisque aucune mention n'est indiquée au devis.

Réponse # 1 :

Pour l'appel d'offres, ne considérez que la mise en place de dalles de béton préfabriquées

Question #2 :

Plan 03/06- Coupe 01 et 02 , plan 04/06 coupe 3 et 4 Muret à consolider – La consolidation à effectuer est-elle d'installer les plaques seulement ou d'autre ouvrage sont nécessaires ?

Ces plaques doivent-elles être fixées au mur ou simplement accotées dessus et remblayées? Si fixé, indiquer vos attentes.

Le matériel de remblais de la limite de démolition après installation des plaques est-il le matériel en place ?

Réponse # 2:

Il s'agit uniquement d'appuyer les plaques sur la section verticale existante (élévation déterminées avec le Représentant du Ministère) et de mettre en place la pierre de protection.

Oui le matériel excavé (pierre) sera utilisé comme matériel de remblai. L'Entrepreneur devra toutefois s'assurer que sa méthode de travail ne déplace pas les plaques d'acier.



Question #3 :

Plan 03/06 Coupe 1 et 2 – Zone d'affouillement – Est-ce que la fondation granulaire en dessous de la dalle existante est évidée sur la longueur de reconstruction de la dalle ? Si oui, quelle profondeur de reconstruction de fondation granulaire doit-on s'attendre à reconstruire ?
Est-ce que le géotextile est existant ou à mettre en place ?

Réponse # 3:

Oui la fondation est évidée sur la totalité de la section indiquée sur une profondeur pouvant atteindre 600 mm
Il s'agit de l'existant.

Question #4 :

Plan 03/06 Coupe 1 et 2 – Pierre 8 @12 à récupérer et conserver – Cette pierre devra-t-elle être réutilisée dans les ouvrages?

Réponse # 4:

Oui, prioriser l'installation de la grosse pierre sur la pierre 5 à 8 à importer

Question #5:

Plan 05/06 Coupe 5 – Secteur Grotte – Est-ce que cette coupe est représentative de tout le secteur « Grotte » à réparer?

Est-ce que la paroi supérieure semble affaiblie par le vide ?
Est-ce que ce secteur est accessible pour de la machinerie?

Réponse # 5:

Il s'agit d'une représentation graphique provenant du relevé par drone
Le Représentant du Ministère n'a pas collecté d'information de l'état de la paroi supérieure mais des pierres sont placées en bordure du chemin pour interdire le stationnement dans ce secteur
La méthode de travail est la responsabilité de l'Entrepreneur mais le Représentant du Ministère croit qu'il est possible d'aménager un chemin d'accès temporaire à l'extérieur de la zone.

Question #6:

Au poste 1 – Organisation de chantier on indique :

« The Contractor shall provide for the snow removal of the access road to the harbor that it is approximately 500 meters from road n° 132. »

Est-ce que cette neige doit être sorti du site ou une zone d'entreposage de la neige directement au site sera allouée afin qu'elle puisse fondre au printemps?

Réponse # 6:

La neige pourra être laissé directement sur le site



Question #7:

Poste 4.1- Dalles préfabriquées.

Est-ce que la section pointillé au plan 02 représente réellement la zone de réparation, ou celle-ci sera déterminer réellement au chantier?

Réponse # 7:

La zone de réparation sera confirmée au chantier en fonction de l'affouillement observé lors des travaux de démolition de la dalle ou du pavage, le tout en compagnie du Représentant du Ministère

Question #8:

Poste 4.1- Dalles préfabriquées.

Est-ce que vous avez une idée des dimensions que vous avez besoin? (longueur x largeur)

Réponse # 8:

Dans l'élaboration des documents de soumission, le Représentant du Ministère a identifié une zone d'affouillement à réparer d'environ 3 m x 75 m

Question #9 :

Poste 4.1- Dalles préfabriquées.

Est-ce que nous devons prévoir un système d'attache entre les dalles?

Réponse # 9:

Non, simplement considérer des dalles préfabriquées sur sol

Question #10:

Poste 4.1- Dalles préfabriquées.

Quel type de joints à prévoir entre les sections ainsi que l'existant ?

Réponse # 10:

Aucun joint n'est requis

Question #11:

Page 01/06 plan – la densification des relevé du 10 aout 2018 effectué par drone ne permet pas d'avoir un idée claire de l'état actuel de l'empierrement existant. Serait-ce possible d'augmenter cette densification afin de permettre d'établir les secteurs à démolir/remplir etc

Réponse # 11:

Voir dessin ci-joint



Cordialement,

Ginette Aliaga

Agent en approvisionnement et en passation de marchés
Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions
Opérations financières et Gestion du Matériel
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, 9N089A, Ottawa, ON, K1A 0E6
Courriel : Ginette.Aliaga@dfo-mpo.gc.ca